

UN PROJET PORTÉ PAR LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dès la déconstruction des bâtiments, l'EPF Hauts-de-France a porté le projet par la mise en œuvre d'une économie circulaire des déchets. La renaturation du site est non seulement financée par l'apport de terres excavées, mais engage également de multiples actions de recyclage.

— L'économie circulaire des terres excavées finance la forêt urbaine

La réutilisation des terres inertes des chantiers locaux du BTP est une opportunité pour réhabiliter un foncier dégradé et agir afin de transformer le site. L'apport de terres inertes crée de nouveaux modèles, support des plantations et permet de financer l'ensemble des opérations de renaturation du site.



— Utiliser le site voisin comme « pépinière » de la forêt urbaine

Des arbres et arbustes ont été déplantés pour être replantés sur le site de la future forêt urbaine. L'objectif est de replanter ces arbres là où ils sont utiles, et d'assurer une meilleure reprise puisque les sujets sont déjà acclimatés aux particularités locales, tout en restaurant des espaces de pelouses et prairies sèches situés à proximité.



— Recycler en faveur de la biodiversité

- Des buses abandonnées sont réutilisées comme cavités pour accueillir les chauves-souris en hibernage.
- Du sable apporté dans les anciens racks de la déchetterie voisine constituera des microhabitats pour des abeilles sauvages psammophiles et d'autres insectes sabulicoles.

CHIFFRES CLÉS DU PROJET

Surface réhabilitée :
3,5 ha dont 2,5 ha de forêt

Nombre d'arbres plantés :
10 000 arbres

Apports de terres :
**septembre-octobre 2021
et mars-mai 2023**

Plantations :
**décembre 2022, janvier-février 2023
et novembre-décembre 2023**

À PROPOS D'ECT

ECT s'inscrit dans la dynamique d'une économie circulaire de réutilisation des terres excavées des chantiers locaux pour réaliser des aménagements non-bâti, environnementaux à vocation agricole, de sports ou de loisirs.

- Le pôle « **Développement et Aménagement** » dialogue avec les collectivités et les aménageurs pour concevoir des projets de réemploi de terres inertes, concertés et porteurs de biodiversité.
- Le pôle « **Environnement et terres inertes** » identifie les filières de traitement et organise la traçabilité des matériaux.
- Le pôle « **Exploitation** » assure la gestion des sites de valorisation de terres, leur contrôle, mise en œuvre et terrassement, dans le respect des normes environnementales. Tous nos chantiers en exploitation sont certifiés ISO 14001.
- Le pôle « **Aménagement paysager** » réalise ou coordonne les travaux de renaturation écologique, de réalisations paysagères et d'espaces verts.

À PROPOS DE L'EPF HAUTS-DE-FRANCE

L'EPF accompagne la transformation des territoires du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, depuis près de 33 ans.

Au fil du temps, l'établissement a enrichi la palette de ses interventions et son expertise pour répondre à des besoins évolutifs et faire face à des situations de plus en plus complexes et diverses selon les contextes territoriaux, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux ou littoraux.

En 33 ans d'existence, l'EPF a développé des méthodes agiles et efficaces pour accompagner tout type de collectivités (commune, EPCI, région, syndicat de rivière...), quels que soient sa taille, son type d'habitat (métropolitain, rural), ses ressources financières.



35 rue de la République | 62580 Givenchy-en-Gohelle
01 60 54 57 40 | ect-hdf@groupe-ect.com
www.groupe-ect.com



Lens (62) - Site Van Pelt



Planter une forêt urbaine

pour réhabiliter une friche industrielle



ECT - SAS au capital de 100 000 € - RCS Meaux 392 244 935 - 09/2024 - Perspectives : Atelier Atante - Crédits photos : eGatty/magpies @istock @plupart @flickr, Andrey Zharkov / Vid Proklov / Werner Wattenbergh / Pascal Treison / Andreas Ruckstein / Martin Mollardet / Conception et réalisation : www.waloune.fr @waloune

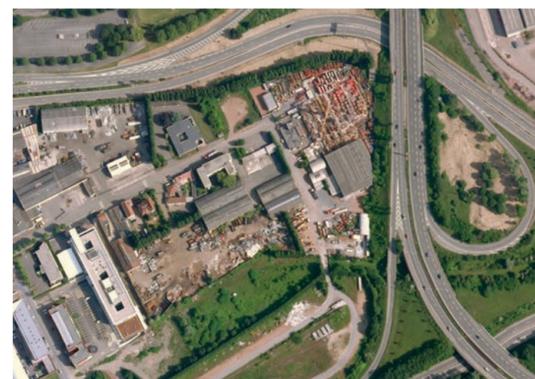
TRANSFORMER UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN FORÊT URBAINE

Ce projet mené par l'EPF Hauts-de-France, pour la Ville de Lens et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, en écho avec la Région Hauts-de-France au travers du Plan forestier régional a obtenu le label Euralens du Pôle Métropolitain de l'Artois.

Le site, situé en sortie de ville regroupait des usines et de bâtiments à l'abandon. L'action de l'EPF Hauts-de-France a été de déconstruire, de recycler les matériaux de démolition et de traiter les pollutions concentrées des sols. La commande de la ville de Lens fut de redonner de la valeur à cet espace en bordure de la rocade minière. La réponse de l'EPF Hauts-de-France fut de concevoir une forêt urbaine sur cette friche.

Le projet a été intégré au Plan Reboisement pour lutter contre le changement climatique mis en place par la Région Hauts-de-France. Cette forêt urbaine viendra également s'insérer dans la Chaîne des Parcs, vaste projet métropolitain.

Lorsque l'EPF obtient la maîtrise d'ouvrage du projet, il y a peu de budget. Dès l'origine, la réutilisation de remblais et l'économie circulaire des terres des chantiers de construction pour réaliser et financer le projet est évoquée.



2018 | Le site Van-Pelt avant sa déconstruction



2019 | Déconstruction du site par l'EPF



2023 | Apports de terres et terrassements réalisés par ECT



2024 | Arbres de la forêt urbaine

CRÉER UNE FORÊT URBAINE

À la différence d'une forêt naturelle, la forêt urbaine est le résultat d'une conception. L'EPF a dessiné cette forêt dans une logique multidimensionnelle : écologique, paysagère, sensorielle, de bien-être et de pédagogie. ECT l'a réalisée.



Mélanger et adapter les essences régionales

Après examen des sols, l'EPF a pu travailler la palette végétale du site pour créer différentes ambiances forestières. Le mélange d'essences régionales a été adapté, en tenant compte des pentes, du plateau et des coteaux du nouveau modelé. Le projet de réhabilitation a également intégré la restauration d'une prairie thermophile. La palette végétale permet d'organiser des zones et strates arbustives de transition particulièrement favorables aux oiseaux, petits mammifères et insectes.

Essences forestières : hêtres de l'Avesnois, frênes du Boulonnais, chênes sessiles et pédonculés, charmes, érables champêtres, aulnes, peupliers, sorbiers.

Favoriser les effets de lisières

Créer des effets de lisières au pied des massifs, c'est prendre acte des différentes lumières. La programmation végétale organise des zones arbustives de transition, entre les bosquets et les chemins de promenade qui favorisent les oiseaux, la petite faune et les insectes.

Essences des lisières : sorbiers, merisiers, églantiers, pruneliers, viornes obier, cornouillers sanguins, fusains d'Europe, aubépines, poiriers sauvages.

DES PARTIS-PRIS ÉCOLOGIQUES FORTS

Planter en bouquets

Les arbres ont été plantés par bouquets monospécifiques afin de limiter la concurrence entre les essences à croissance rapide et celles à croissance plus lente, et permettre ainsi le développement harmonieux de chaque espèce.

La hauteur des arbres a été prise en compte pour créer et jouer sur les ambiances paysagères. Les essences sont réparties en fonction des pentes et des orientations. Et des arbustes ont été plantés en bordure pour créer des lisières forestières.

Mieux gérer l'eau

Le plateau sommital a été modelé avec un profil concave afin de mieux conserver les eaux de pluie. Ainsi, elles seront plus profitables aux arbres et se déverseront moins dans les ouvrages hydrauliques très sollicités lors des épisodes de fortes pluies de plus en plus fréquents.

Traiter les Renouée du Japon

Les stations ont été traitées par confinement sous 80 cm de limon et par la plantation dense d'Aulnes glutineux, afin de les concurrencer.

Planter serré

Fort de son expertise de reboisement, l'EPF a convaincu l'ensemble des partenaires de privilégier le nombre d'arbres plantés plutôt que la taille initiale des arbres. Les arbres ont été plantés tous les 1 m ou 1,50 m.

Avec des sujets plus petits, la reprise est optimisée et la sélection finale des meilleurs arbres s'effectue sur un plus large panel. Les « plants forestiers » labellisés « végétal local », ont permis d'implanter une excellente qualité de végétaux.

Limiter les coûts de gestion

La particularité du sol reconstitué de terres inertes, sans surcouche de terre végétale, ni de substrat fertile a nécessité la mise en place de plantes couvre-sol qui facilitent l'entretien de la forêt naissante en empêchant la pousse de plantes adventices. Certaines plantes de type fabacées apportent de l'azote et participent à la restauration des fonctions du sol.



Le plan masse du projet reflète l'ambition écologique et paysagère de la réhabilitation